

Date de dépôt : 8 juin 2020

Rapport

de la commission des affaires sociales chargée d'étudier la proposition de résolution de M^{mes} et MM. Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Pierre Bayenet, Rémy Pagani, Emmanuel Deonna, Badia Luthi, Nicole Valiquer Grecuccio, Helena Verissimo de Freitas, Sylvain Thévoz : Covid-19 : soutenir les associations œuvrant en première ligne

Rapport de M^{me} Jocelyne Haller

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

La proposition de résolution 917 a été étudiée toutes affaires cessantes lors de la séance du 19 mai de la commission des affaires sociales sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, en présence de MM. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale (DCS), et Hossam Adly, secrétaire général adjoint au DCS.

La commission a bénéficié de l'appui bienvenu de M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de la commission. Le procès-verbal a été tenu par M. Gérard Riedi. Que chacun soit chaleureusement remercié pour ses apports aux travaux de notre commission.

Une célérité de circonstance

Le traitement en urgence de la résolution 917, relative à la crise alimentaire affectant les personnes précaires suite aux incidences des mesures sanitaires, a été voté lors de la première session du Grand Conseil après la levée du semi-confinement auquel la population et les institutions ont été soumises.

Malheureusement, en raison de la profusion de textes dont le traitement en urgence a été requis sur le thème du Covid-19, la résolution 917 n'a pu

être examinée en plénière. Cependant, les chef.fe.s de groupes se sont accordés sur la nécessité de renvoyer immédiatement les objets urgents n'ayant pu être abordés lors de cette plénière afin qu'ils soient traités sans délai en commission et qu'ils puissent revenir le plus rapidement possible à l'ordre du jour du Grand Conseil.

C'est ainsi que cette proposition de résolution a été examinée et votée par la commission des affaires sociales lors de la séance qui a suivi la session du Grand Conseil afin qu'elle puisse figurer à l'ordre du jour de la session des 25 et 26 juin 2020.

Soutenir les associations œuvrant en première ligne

Tel est le titre de cette résolution dont la nécessité est issue du constat affligeant du retour d'une forme de pauvreté que l'on croyait éradiquée et qui est venue exploser à la face de la société genevoise, précise M^{me} Haller, première signataire.

Toutefois, elle rappelle que la crise du Covid-19 a mis en lumière, une lumière aveuglante s'il en est, la réalité de la pauvreté préexistante dans notre canton et la fragilité d'une certaine partie de la population qui vit dans une précarité qui peut à tout moment l'amener à basculer dans l'indigence. Elle remarque que depuis des années de nombreux acteurs du terrain de l'action sociale alertent les autorités sur l'explosion de la pauvreté et la fragilisation de nombreux groupes de population.

La crise du Covid-19, les incontournables mesures sanitaires et les dispositions suspendant toutes les activités professionnelles non considérées comme de première nécessité ont précipité et décuplé ce phénomène. Des travailleurs, principalement ceux dont la situation professionnelle et le statut sont précaires, se sont retrouvés avec de fortes diminutions de ressources, voire sans revenus du jour au lendemain.

Plus grave encore, les services et associations qui généralement aidaient ces personnes en difficulté se sont eux aussi trouvés obligés soit de réduire leurs activités soit de les suspendre. Ainsi s'est créée une situation inédite et révoltante de milliers de personnes ne disposant plus de quoi se nourrir dans notre canton et obligées de faire d'interminables queues pour obtenir hebdomadairement un cabas rempli de denrées de première nécessité.

La pauvreté cachée s'est ainsi trouvée exposée au grand jour, la précarité a ainsi basculé dans la pauvreté ! Ce qui a ainsi créé ces images qui ont fait le tour de la planète d'une indécente pauvreté mise à nu dans l'une des villes les plus riches du monde.

Mises en place tout d'abord sous l'égide d'associations et de mouvements caritatifs, ces distributions alimentaires ont pris une telle ampleur que les autorités municipales et cantonales ont rapidement rejoint cette démarche.

L'auteur de la résolution salue les efforts réalisés pour répondre à ce besoin élémentaire qu'est celui de l'alimentation ; elle relève toutefois que la situation de pauvreté de ces personnes en difficulté requiert bien plus qu'un cabas hebdomadaire de nourriture et de produits d'hygiène. Ceux-ci ne peuvent représenter qu'une solution à court terme. Il importe donc à ses yeux de mettre en place des dispositifs d'aide et de soutien propres à permettre aux personnes concernées soit de recouvrer une autonomie leur permettant de subvenir elles-mêmes à leurs besoins soit d'accéder à des prestations compensatoires.

Pour préciser le champ de la résolution, la première signataire indique que la mobilisation des associations et des autorités a permis de dégager des fonds pour couvrir le coût des denrées distribuées dans un premier temps. Diverses propositions parlementaires allant en ce sens ont été déposées ou sont en gestation. Ainsi en va-t-il des démarches déposées par le parti socialiste demandant la création d'un fonds alimentaire et d'un crédit y relatif de 4 millions ou du processus enclenché par M. Apothéloz pour assurer la couverture des coûts d'acquisition des denrées prodiguées sur les mois à venir.

M^{me} Haller souligne que toutes ces propositions, bienvenues, concernent le financement des produits distribués, mais que rien en revanche n'a été avancé pour couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement induits pour les divers intervenants dans ces distributions. C'est pourquoi cette résolution a été déposée afin d'inviter le Conseil d'Etat à déposer des projets de lois dans les meilleurs délais pour requérir des crédits extraordinaires « au titre de subventions cantonales de fonctionnement, aux organisations, notamment dans les domaines de l'aide alimentaire, des aides sociales, de la santé, de l'asile ou de la lutte contre les violences sexistes, qui sont engagées dans la prise en charge des besoins sociaux et sanitaires des populations précarisées ou fragilisées par la crise économique et sociale ».

Discussion et vote

Un commissaire PLR estime que le constat sur la gravité de la situation peut être partagé. Il relève un problème de méthode, compte tenu de la connexité de la demande contenue dans la résolution 917 et celles figurant dans le projet de loi 12710. Il souhaite savoir s'il y a eu une concertation entre les auteurs de ces deux textes. L'auditionnée l'informe que l'objectif

n'est pas le même. La démarche du groupe socialiste, avec le projet de loi 12710, est de créer un fonds destiné à financer les mesures d'accès à l'alimentation. Il concerne les produits distribués et ne vise pas à soutenir financièrement ceux qui les distribuent. Il s'agit de deux démarches complémentaires, qui ont fait l'objet d'accommodements.

Un commissaire socialiste précise qu'il est question au travers du PL 12710 de donner les moyens d'agir dans l'urgence au Conseil d'Etat, l'idée étant que celui-ci ait ensuite les marges de manœuvre pour faire les choix nécessaires et, en tout cas, qu'il dispose d'une base légale pour opérer. Il se demande si la résolution inclut aussi les associations actives dans le domaine culturel.

M^{me} Haller se réfère au terme notamment utilisé dans la résolution qui donnerait la possibilité d'inclure ces dernières si elles entraient dans le son champ d'action, mais relève qu'il y a d'autres textes qui ciblent plus précisément le domaine de la culture. Elle précise par ailleurs que le texte de la R 917 est ciblé sur les divers intervenants en lien avec les populations qui doivent faire appel à ces distributions ou répondent autrement aux besoins sociaux et sanitaires de ces personnes précarisées ou fragilisées par la crise économique et sociale que nous traversons.

L'auditionnée rappelle que la R 917 est destinée à aider ces organismes parce qu'ils travaillent déjà à flux tendus depuis longtemps et que, face à une situation exceptionnelle, il faut des moyens exceptionnels. Là, estime-t-elle, indépendamment des positions respectives de chacun sur les questions budgétaires, il y a vraiment un coup de main à donner à ces gens, à ces associations, qui se sont mobilisés. On pourrait aussi imaginer que grâce à des moyens supplémentaires ils puissent dédoubler les lieux de distribution pour éviter d'avoir ces queues où les gens doivent venir à 4h00 du matin et s'agglutiner à plus de 2000 personnes. Cela n'a pas de sens. Cela est contraire à la dignité humaine. Il y a véritablement la nécessité d'octroyer les moyens à ces acteurs sociaux, tant pour organiser autrement les choses que pour répondre le mieux possible à cette urgence. M^{me} Haller reste convaincue qu'il faudra dans un proche second temps, à travers d'autres textes, définir comment on apporte une autre réponse à ces besoins.

Un commissaire Ve aimerait savoir si les crédits requis seraient destinés à rétribuer les personnes qui font la distribution, comme la « Caravane de Solidarité » ou servirait à recruter plus de monde.

M^{me} Haller indique qu'il ne s'agit pas de se substituer au bénévolat qui a tout son sens et toute sa place dans ce processus, mais qu'il s'agit de

permettre aux associations de recruter les professionnels nécessaires pour faire face à cette situation.

Une députée PLR signale que M. Apothéloz avait dit que des projets étaient à l'étude au sein du Conseil d'Etat pour améliorer la situation des associations qui œuvrent sur le terrain dans le cadre de cette crise. Elle aimerait savoir ce qu'il en est.

M. Apothéloz répond que, *« sur la crise alimentaire, il y a un projet de soutien à Partage de l'ordre de 3 millions de francs pour arriver à faire face à la distribution des bons. Il s'agit, tant que faire se peut, d'éviter la queue le samedi. Il y a une prochaine deadline qui est subie par les Colis du Cœur et Partage le 11 juin et qui est le moment où ils n'auront plus d'argent pour poursuivre. M. Apothéloz relève que la résolution est plus large sur les domaines cités. Sur l'aide sociale par exemple, il y a aujourd'hui une augmentation conséquente du nombre de personnes à l'Hospice général (+7%) avec 1100 dossiers ces deux mois et demi derniers. Effectivement, M. Apothéloz viendra avec un crédit, non pas extraordinaire au sens de la résolution, mais au sens des articles 32 à 34 LGAF, à savoir un crédit supplémentaire. »*

Il indique de surcroît *« que le Conseil d'Etat est également attentif à la situation de la LAVI, qui aujourd'hui déjà a de la peine à remplir l'entier de son mandat, puisque l'on pressent une augmentation du nombre de demandes, mais qui ne se montre pas aujourd'hui »*.

Le ministre exprime sa préoccupation à l'égard de la situation actuelle, mais se dit plus inquiet encore de la situation à venir. Il constate de fortes mobilisations actuellement des associations et des services cantonaux, et s'en félicite. Il pressent toutefois à moyen terme de fortes détériorations des situations sanitaires, financières, sociales d'un nombre grandissant de personnes alors que l'élan de mobilisation sera retombé. Il redoute donc que, lorsque le moment sera venu d'alerter le parlement, le cours de la vie ordinaire aura repris et on lui opposera le projet de budget 2021 et son prévisible milliard de déficit. Il estime donc qu'il ne faut pas tarder à prendre des dispositions telles que le préconise cette résolution. Il espère aussi que cette mobilisation, notamment politique, demeurera aussi au rendez-vous en fin d'année.

« M. Adly ajoute que le département rencontre demain matin la Caravane de Solidarité accompagnée de l'ensemble des partenaires de l'aide alimentaire ainsi que de quelques communes. L'action actuelle, du fait de l'élan de solidarité, a permis une levée de fonds relativement importante pour la Caravane de Solidarité, mais la mise en garde de sa directrice est

précisément de ne pas tout épuiser maintenant. Elle est consciente que le besoin va s'écouler sur des mois. Il y a ainsi un enjeu à planifier stratégiquement les dépenses et à utiliser ces sommes qui ne seront pas données de manière longue. »

Un commissaire PLR remarque que la situation de ces files d'attente pour des denrées de première nécessité l'a choqué, mais ne l'a pas surpris, si ce n'est dans son ampleur, et son caractère brutal. Il se félicite de l'expression de la solidarité sur le plan privé et associatif, il exprime cependant la crainte que l'intervention de l'Etat déresponsabilise ceux qui se sont mobilisés spontanément. Il déclare qu'il votera tout texte qui permettra, dans la mesure des compétences des commissaires, de faire en sorte que la situation actuelle, intolérable et choquante, mais non surprenante, puisse trouver des moyens à bref délai.

Il constate par ailleurs que de son point de vue on s'attaque une fois de plus aux conséquences plutôt qu'aux causes. Il considère cependant nécessaire de prendre ses responsabilités et de s'interroger sur les facteurs qui conduisent à cette situation. Il a constaté dans les statistiques relatives aux personnes fréquentant ces distributions alimentaires qu'on y trouve pour moitié des personnes en séjour illégal et une autre moitié disposant d'un statut légal, il pense donc que ces personnes présentent des problématiques distinctes qui méritent des réponses différenciées. Il s'interroge notamment sur le fait que des personnes disposant d'un statut légal ne puissent être prises en charge par le dispositif social existant, dont il supposait qu'il serait à même de faire face à la pauvreté. Il estime indispensable de définir à terme une réponse qui ait du sens.

Pour ce qui concerne les personnes sans statut légal, il pense que l'on devrait passer moins de temps à ce qu'il considère comme des ergotages administratifs pour se consacrer à rechercher « les vrais esclavagistes de l'économie domestique » et à les sanctionner. Il pense que la situation irait mieux si l'on mettait un peu plus de moyens là où se trouve la pauvreté et moins dans les tracasseries envers « la classe économique qui contribue à la prospérité du canton et de l'Etat », selon ses termes. Il se demande si l'économie domestique est le seul facteur d'immigration illégale et quelles seraient les mesures à prendre le cas échéant. Cela nécessite à ses yeux une sérieuse réflexion sur la nécessité économique ou pas de ce que l'on qualifie d'« économie grise », sur le besoin de la combattre ou de l'accompagner. Le commissaire en question pour sa part estime qu'il ne peut la cautionner.

Le commissaire en question « appelle fermement à prendre toutes les mesures pour éviter que les gens meurent de faim dans le canton, à faire une vraie analyse de la situation sur les aspects sociaux, notamment pour savoir

comment il est possible que des gens qui sont ici en séjour légal ne puissent pas bénéficier de revenus équivalents à ceux de l'Hospice général (cela ne permet pas de mener une vie confortable, mais quand même de pouvoir manger à sa faim). Dans son activité professionnelle, il côtoie beaucoup de telles gens, mais à un moment donné on a un minimum de dignité. Les gens qui sont aux Vernets, ils n'ont pas le minimum de dignité ».

Une commissaire EAG rejoint le point de vue du commissaire PLR sur la nécessité d'éviter que les gens meurent de faim et surtout de définir rapidement des réponses plus adéquates. Elle rappelle la hausse de 7% des demandes d'aide sociale évoquée par M. Apothéloz, qui ajoutée à la hausse constante de l'aide sociale est d'autant plus particulièrement alarmante que nous ne sommes qu'au début de cette crise économique et sociale. Elle partage avec les autres commissaires des chiffres, qui ont été mentionnés par M. Poggia dans le cadre d'une autre commission, qui sont encore plus inquiétants. A savoir que le taux de chômage préalablement de 3,9% est déjà passé à 5% fin avril. Il est à craindre selon les estimations des spécialistes que l'on puisse ascender à terme à 6,5-7%. Ceci sans compter les demandeurs d'emploi, qui ont épuisé leur droit au chômage et qui n'émargent pas à ces statistiques, et qui pourraient à terme faire augmenter ce taux à 8% ou 9%.

Il faudrait donc à son avis se donner rapidement les moyens pertinents de faire face à cette situation, sous peine, à défaut, d'être contraints de gérer la misère et de se limiter à éviter le pire. Dans cette perspective, pour un premier temps, elle soutiendra cette résolution qui demande modestement de donner les moyens à ceux qui, aujourd'hui, se sont donné pour vocation d'éviter que les gens ne meurent de faim, de pouvoir continuer à distribuer des denrées alimentaires, tout en ne péjorant pas les autres tâches qu'ils sont amenés à accomplir. Elle relève qu'il s'agit effectivement en l'occurrence d'intervention privée, mais celle-ci est aussi souvent subventionnée. Elle a un rôle à jouer et fait partie du dispositif global d'action sociale. Il est donc impératif de lui donner les moyens de perdurer.

Un commissaire PDC indique que son groupe votera la résolution 917. Il souscrit aux propos susmentionnés du commissaire PLR tendant à dire que la crise a révélé ce qui existait déjà. Il a constaté depuis longtemps que « *des gens vivaient à la limite et qu'il suffisait de pas grand-chose pour qu'ils tombent dans la pauvreté* ». Il pense que la responsabilité des partis bourgeois est de faire en sorte que les gens puissent travailler à 100%, mais que lorsque la société ne permet plus aux gens de vivre de leur travail, c'est qu'elle fonctionne mal. Il espère que l'on ne se complaira pas en de grandes déclarations d'apitoiement sur les personnes qui n'ont pas de quoi manger, mais que cette crise obligera à changer la façon de penser et d'imaginer le

travail. *« Pour lui, un travail doit permettre de vivre sans aide sociale. Si le salaire que donnent certains patrons (il parle par exemple des grands distributeurs d'alimentation) oblige les gens à demander des aides complémentaires, ce n'est pas à l'Etat de subventionner la grande distribution. Il faudra avoir une réflexion sur la façon dont on paie les gens. »* Le commissaire en question considère que l'on se trouve dans une situation malsaine, il espère que son parti prendra la décision de changer sa façon de voir au niveau de la rémunération des gens. Il s'inquiète non seulement du fait que la pandémie ait conduit de nombreuses personnes au licenciement, mais qui plus est que l'on s'attaque plus particulièrement aux personnes présentant des problèmes de santé. Il estime que l'on *« ne doit pas s'arrêter aux constats en disant que c'est triste de voir ces gens faire la queue le samedi à la patinoire des Vernets. Il faut au moins prendre la décision d'œuvrer pour que ces gens ne retombent pas dans cette même situation lors d'une nouvelle pandémie, trois ou cinq ans plus tard »*.

M. Apothéloz, revenant sur quelques propos précédents, estime que la question du sort des personnes sans statut légal est éminemment politique. Celle-ci a en partie été réglée avec la régularisation de près de 2200 personnes avec l'Opération Papyrus, sur la base d'une loi fédérale existante que Papyrus a permis de clarifier. Il indique que ce lendemain il présentera *« au Conseil d'Etat, si possible pour décision, un projet de loi qui comble la perte de revenu pour les personnes qui l'ont effectivement perdu depuis la crise »*. Il constate que le Conseil d'Etat a été très actif au niveau économique sur les baux et sur les situations de personnes indépendantes. Il reste néanmoins un élément qui est peu cerné, à savoir les personnes sans statuts, jusqu'ici invisibilisées et dont l'existence a été révélée le samedi lors des distributions. Quoi que l'on en pense, il n'en demeure pas moins que la perte de revenu pour ces personnes est le facteur principal qui génère la situation de tension actuelle et leur dépendance à ces distributions. C'est la raison pour laquelle une campagne de responsabilisation des employeurs sera lancée prochainement. Dans le cadre de la crise, un certain nombre d'entre eux ont eu des réflexes que l'on ne peut cautionner, notamment le fait d'arrêter, du jour au lendemain, de payer leurs employé.e.s.

Le conseiller d'Etat, tentant de répondre à un commissaire qui s'interrogeait sur le fait que des personnes en situation régulière ne puissent s'adresser au filet social existant, indique que s'il a confiance dans le filet social et sa capacité de réaction aux événements, il est conscient que celui-ci présente des « trous ». Les personnes sans papiers n'y ont notamment pas droit. Pour les résidents au bénéfice d'un permis B ou C, soit près de 30% selon l'étude MSF/HUG, ils préfèrent renoncer à l'aide sociale pour éviter le

risque avéré de voir leur permis de séjour non renouvelé ou rétrogradé. Ainsi, pense-t-il, « *les éléments évoqués en termes de filet social sont aussi à questionner dans la pratique voulue par le Conseil fédéral, notamment en matière de LEI (ndlr : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration)* ».

« *Concernant la crise alimentaire, on constate tout d'abord qu'il y a une succession de malheurs. Il s'agit tout d'abord de la perte de revenus et, ensuite, le fait que les invendus des grands magasins ne sont plus donnés à Partage. La question se pose ainsi pour Partage et les Colis du Cœur d'obtenir du matériel et l'alimentaire à distribuer. Les bons sont une solution temporaire pour combler ce manque de retours et d'invendus que les magasins n'avaient plus. Cela recommence peu à peu à venir, mais c'est encore insuffisant. Le 3^e malheur est la fermeture des restaurants scolaires. En effet, pour une bonne partie de la population que M. Apothéloz a rencontrée les différents samedis, c'est le repas chaud et équilibré du jour. C'est le moment où les restaurants scolaires jouent un rôle qui va au-delà de la garde entre midi et 14h00, mais qui offre une alimentation suffisante en quantité et en qualité. Quand on cumule ces trois malheurs (il y en a de nombreux autres, mais M. Apothéloz ne veut pas faire trop long), on se rend compte à quel point Genève a mal à sa précarité, ce qui n'est pas faute de le dire de manière réitérée depuis plusieurs années.* »

Pour ce qui est de comprendre le phénomène, le canton, la Ville, le CSP et le CAPAS se sont rassemblés pour mandater le P^r Jean-Michel Bonvin pour analyser la situation. L'étude a été lancée, ce samedi. Le taux de réponse est déjà extrêmement bon. Dès le lendemain de la première annonce, une soixantaine de questionnaires étaient remplis. Pour que l'étude soit consolidée, il faudrait au moins 200 questionnaires entièrement remplis, ce qui semble bien se présenter.

« *Le portage politique de la question alimentaire n'est ni de la compétence des communes ni de la compétence des cantons. C'est la raison pour laquelle M. Apothéloz a décrété que cela devait être une tâche cantonale. Le premier temps est celui de l'urgence et il s'agit de s'assurer que le dispositif refonctionne, que les 55 lieux de distribution de Partage puissent se réactiver au plus vite. Le moyen terme, c'est un projet de loi que M. Apothéloz compte déposer fixant ainsi les compétences du canton et des communes. Il a chargé M. Adly de ce dossier pour s'assurer qu'il soit entrepris.* »

Enfin, le conseiller d'Etat rejoint le commissaire PDC sur son refus de se résigner à voir des personnes travaillant ne pas pouvoir subvenir à leurs besoins. Il se réjouit que cette préoccupation retienne l'attention des « *partis bourgeois* ». Il évoque à ce sujet le fait que le canton ait dû se résoudre à

créer des prestations complémentaires pour les familles de travailleurs pauvres, à savoir les prestations complémentaires familiales (PCFam). Il conclut en déclarant : « *Si la crise pouvait amener le monde politique genevois à se consacrer à des réponses aux éléments fondamentaux de l'analyse de la crise, notamment sur la question des bas salaires et sur la question des papiers et des sans-papiers dans le canton, on aura déjà fait un pas important pour appeler à ce que celles et ceux qui habitent dans le canton puissent vivre de la manière la plus digne possible.* »

Un commissaire Ve pense que l'on devrait se saisir de la question du travail au noir. Il apprécie la position du commissaire PDC en faveur d'un salaire minimum et pense que l'on aura l'occasion d'y revenir. Il espère que l'Etat saura concilier les recettes publiques et privées pour financer les actions en cours et qu'il déposera des projets de lois en conséquence. En ce sens, il annonce que son groupe soutiendra la proposition de résolution.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra également cette résolution. En soulignant que si les associations ont pris les devants, il est important que le parlement les soutienne. Il faut toutefois être à leur écoute lorsqu'elles indiquent qu'elles doivent faire face à de nouvelles formes de précarité : des travailleurs, en situation régulière, issus de divers secteurs économiques. Elle pense que, si ces personnes ne font pas appel à l'Hospice général, c'est parce qu'elles tentent de passer le cap difficile en réglant un maximum de leurs factures et en venant chercher ce qui peut leur permettre d'assurer des repas et autres besoins de base. Mais l'étape suivante risque d'être plus épineuse, car le risque de perte de logement est très présent et pourrait se multiplier dans un proche avenir. Certaines associations témoignent déjà d'un certain nombre de situations de ce type et redoutent un accroissement significatif de ces dernières.

Elle remarque que, si ces files de personnes qui répondent à des distributions alimentaires sont visibles à Genève, elles le sont beaucoup moins dans d'autres cantons, et pourtant la problématique doit exister aussi. Cela démontre à ses yeux que Genève, avec l'opération Papyrus, a fait la démonstration qu'au-delà du fait d'avoir ou non un permis de séjour « *on est quelqu'un dans cette cité et qu'on y a des droits* ».

Le président met aux voix l'ensemble de la R 917 :

Oui : 14 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 1 MCG)

Non : –

Abstentions : 1 (MCG)

La R 917 est acceptée.

Ainsi, après des échanges nourris lors d'une unique séance sur le texte qui lui était soumis, la commission des affaires sociales a accepté à l'unanimité, et une abstention, la proposition de résolution 917. Elle vous invite vivement, Mesdames et Messieurs les députés, à faire de même.

Proposition de résolution (917-A)

Covid-19 : soutenir les associations œuvrant en première ligne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la pandémie de Covid-19 et la crise économique et sociale qui s’ensuit, qui génère une augmentation de la précarité dans le canton ;
- le travail indispensable des associations œuvrant sur le terrain en soutien à ces populations précarisées ou fragilisées ;
- l’importante augmentation de la demande à laquelle font face ces associations,

invite le Conseil d’Etat

à déposer, d’ici à la prochaine session du Grand Conseil, des projets de lois ouvrant des crédits extraordinaires, au titre de subventions cantonales de fonctionnement, aux organisations, notamment dans les domaines de l’aide alimentaire, des aides sociales, de la santé, de l’asile ou de la lutte contre les violences sexistes, qui sont engagées dans la prise en charge des besoins sociaux et sanitaires des populations précarisées ou fragilisées par la crise économique et sociale.